

COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES ÉCOLES

COMPTE RENDU CCCDE #2

mercredi 04 octobre 2023

Salle de garderie - école Les Prés 19h00



En présence de :

Julie Charles : Maire de Saint-Jeannet

Céline Légal Rouger : Adjointe au Maire
déléguée à la culture, au tourisme et au patrimoine, au périscolaire et à l'extra-scolaire

Sébastien Donzeau : Adjoint au Maire
délégué à la proximité et à la démocratie participative

Nadège Bottini : Conseillère municipale déléguée aux RH écoles

François Ocelli : Conseiller municipal

Franck Peluso : Conseiller municipal

Sandrine Knoll : Représentante bureau de l'APE

Siham Rojat : Représentante de l'école La Ferrage

Jennifer Sanga : Représentante de l'école La Ferrage

Sarah Ténafer : Représentante de l'école La Ferrage

Frédérique De Guio Merckx : Représentante de l'école Les Prés

Mathieu Séméria : Responsable Enfance et Jeunesse.

Vanessa Lenzotti : Représentante de l'école Les Prés

Excusée :

Florence Pietravalle : Adjointe au Maire
déléguée à la petite enfance, aux écoles, à l'environnement et à la transition écologique

Absent :

Coralie Bagnaro : Représentante de l'école Les Prés

1 - Composition du comité 2023-24 suite aux élections représentants APE :

Un appel à candidatures sera proposé du 6 au 13 novembre 2023 pour mettre à jour la composition des membres du comité en suivant au mieux le règlement intérieur.

2 - Points sur la rentrée 2023

Très bon retour sur le fonctionnement du périscolaire. Les effectifs sont en hausse. Difficulté concernant les inscriptions à l'EMS et à l'aide aux devoirs. En effet, ces deux activités font partie intégrante du fonctionnement du périscolaire, à la différence des activités associatives proposées. Certaines familles n'avaient pas inscrit leurs enfants aux accueils du soir pour ces activités municipales. Une recherche sur le logiciel sera entreprise, dans la mesure du possible, pour que les deux activités (PÉRISCOLAIRE et AIDE aux devoirs ou EMS) soient regroupées. De plus, un problème de visibilité sur les activités réservées par les familles a été remarqué. Les pointages réalisés ne sont pas visibles. Le problème a été résolu sur certaines tâches, toutefois le prestataire a été contacté afin de résoudre les derniers détails.

3 - ACM : souplesse des jours d'ouverture + séjours 2024

Mme Legal Rouger commence par développer la proposition de souplesse sur les inscriptions en ACM. En effet, certains parents auraient demandé que les inscriptions soient plus flexibles et qu'une inscription à la carte soit proposée à nouveau. Mme Legal Rouger explique que le centre n'a pas vocation à accueillir les enfants sans suivi et sans continuité dans les activités. Les animateurs travaillent sur des projets et des activités pour chaque tranche d'âge, et le principe d'inscription à la carte n'aurait plus de cohérence avec le travail des équipes sur les ACM.

De plus, la municipalité établit des prévisions grâce aux inscriptions, ce qui permet à l'ACM de respecter les normes d'encadrement imposées par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), ce qui serait très compliqué à respecter et à organiser si l'inscription était à la carte. Il est rappelé que la municipalité a proposé deux formules d'inscriptions : l'une à 5 jours et l'autre à 4 jours sans le mercredi pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Mme Legal profite également pour annoncer les projets concernant les séjours pour l'année à venir. Il est en réflexion de proposer un séjour en hiver avec hébergement et cours de ski, sur une durée de cinq jours. Toutefois, le budget plus important pour celui-ci sera validé en commission budgétaire. La cohérence pédagogique et l'apprentissage de la vie en collectivité sur une durée plus longue sont mis en avant. Tous les séjours entrepris ont beaucoup plu aux enfants.

4 - Projet mercredis ski

Projet reconduit cette année en partenariat avec le Département sur la station de Valberg.

5 - Autorisation photos / vidéos dans le cadre des manifestations communales

Mme Legal aborde ensuite le sujet problématique des autorisations de photographies des enfants lors des manifestations proposées par la commune, auxquelles ils participent avec leurs classes et enseignants. Les autorisations de droit à l'image et leur utilisation sont toutes enregistrées et validées par les familles lors des inscriptions scolaires sur le site de la mairie. Le tour de table trouve surprenante la réticence du corps enseignant alors que les autorisations ont été signées par les parents pour la mairie. Il a été suggéré d'informer les familles de la participation des enfants aux manifestations, afin qu'elles redonnent ou non leur consentement pour photographier leurs enfants. Toutefois, une recherche de texte officiel sera entreprise afin de garantir les possibilités de la commune à ce niveau.

6 - Point travaux

Les travaux des sanitaires à La Ferrage sont terminés - ceux aux Prés doivent l'être pour les vacances d'automne.

7 - Café débat sur la parentalité

Mme Legal Rouger annonce la mise en place du premier "Café débat" autour de la parentalité au 21^e siècle pour le samedi 14 octobre. Mme le maire explique que cette programmation résulte d'un constat des difficultés observées que peuvent rencontrer les familles avec leurs enfants.

8 - Questions diverses

Mme Legal Rouger rappelle que le rôle du Comité consultatif des écoles est aussi de désengorger les conseils d'école des problèmes de PÉRISCOLAIRE ou d'ACM.

Le projet voile à La Ferrage est abordé et il est demandé quelles sont les possibilités de financement. Il a été rappelé par mme le Maire que les budgets des écoles seront examinés en commission comme chaque année. Le thème du carnaval a également été abordé par les parents avec la volonté d'utiliser des confettis cette année après une grosse déception des enfants l'année dernière. Il est précisé que les confettis biodégradables sont très coûteux. Les parents souhaitent que la municipalité laisse l'autorisation d'utiliser les confettis pour le carnaval de l'école.

9 - date du prochain comité consultatif:

La prochaine réunion du comité consultatif est prévue pour le mercredi 7 février 2024 à 19 heures. Si un sujet particulier nécessite de se réunir avant, la date sera modifiée.